Doing Business

La success story marocaine 2010-2020

CNEA
اللجنة الوطنية لمناخ الأعمال
COMITÉ NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

06 DOING BUSINESS, UN BREF APERÇU

08 IMPORTANCE ET INTÉRÊT DU CLASSEMENT DOING BUSINESS

10 MODE DE COLLECTE DES DONNÉES

12 DOING BUSINESS : UNE ÉVALUATION DU PARCOURS DE L'INVESTISSEUR SUR 10 INDICATEURS

14 MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ET DE CLASSEMENT

16 FACTEURS CLÉS DE LA SUCCESS STORY MAROCAINE DANS LE DOING BUSINESS

24 PROGRAMME AMBITIEUX POUR LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF TOP 50

28 10 ANS, UNE TRENTAINE DE RÉFORMES RÉALISÉES

50 QUELLES NOUVEAUTÉS POUR LE RAPPORT DOING BUSINESS 2021 ?

52 AU-DELÀ DU DOING BUSINESS

LA «SUCCESS STORY» MAROCAINE

L'amélioration de l'environnement des affaires constitue un objectif important pour le développement économique et social du Maroc. Depuis plusieurs années, le gouvernement l'a placé au centre de la stratégie de développement du secteur privé, de la dynamisation des secteurs économiques importants et du renforcement de l'attractivité du Royaume aux investissements internationaux.

C'est ainsi que le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) a été institutionnalisé par décret en 2010, avec pour principale mission la réalisation de réformes juridiques et procédurales favorisant le développement du secteur privé selon une approche collaborative et une démarche de concertation et de dialogue public/privé.

Dans le cadre des travaux de ce comité, des progrès notables ont été réalisés ces dernières années pour rendre l'environnement des affaires au Maroc plus attractif, pour ainsi augmenter la part des investissements privés, y compris les investissements directs étrangers et stimuler la création d'entreprises et la facilitation de l'acte d'entreprendre.

Cette amélioration s'est également reflétée dans un certain nombre de classements et de rapports internationaux dont notamment le rapport Doing Business publié chaque année par le Groupe de la Banque mondiale. Durant les dix dernières années, le Maroc a marqué une progression de 75 places dans ledit classement, en passant de la 128e à la 53e place sur 190 pays, se plaçant ainsi premier pays en Afrique du Nord, et troisième dans la région MENA et en Afrique.

En effet, étant aujourd'hui un des éléments d'analyse et de comparaison les plus fiables, sur lequel s'appuient les investisseurs nationaux ou étrangers avant toute prise de décision d'investissement, le classement Doing Business

fait partie des classements suivis de près par le gouvernement. Les départements ministériels et les acteurs concernés travaillent régulièrement et résolument, en étroite coordination avec le secrétariat du CNEA pour l'amélioration de l'ensemble des indicateurs permettant de faire progresser le classement du pays.

Certes, ce classement n'est pas une fin en soi mais représente un catalyseur pour la facilitation des affaires au niveau national et l'attraction des investissements directs étrangers.

Le 21 octobre 2019, dans son message adressé aux participants à la 2e Conférence internationale sur la justice, le Roi Mohammed VI soulignait qu'*« en réponse aux demandes pressantes des investisseurs pour la simplification et l'accélération des procédures administratives et judiciaires, un projet de Code de l'arbitrage et de la médiation conventionnelle se trouve actuellement en attente d'approbation. Le Royaume, grâce aux efforts déployés en ce sens, attire aujourd'hui de plus en plus d'investissements et progresse par conséquent dans le classement Doing Business 2019.*

Nous formons le souhait que notre pays parvienne à améliorer sa position selon l'Indicateur du climat des affaires, et à intégrer les cinquante pays les mieux classés pour la qualité du climat des affaires qui les caractérise ».

L'environnement des affaires est donc une priorité portée par les plus hautes autorités de la nation, qui appellent à œuvrer pour la création des indispensables synergies et l'adoption des réformes nécessaires en vue d'améliorer le climat des affaires, favoriser la décision d'investir et faciliter l'acte d'entreprendre.

DOING BUSINESS,
UN BREF APERÇU

REF APERÇU

Dans le cadre du travail d'analyse et d'évaluation de la performance des pays dans les domaines de l'économie, de l'investissement et des affaires, il existe à l'heure actuelle une cinquantaine de rapports et de classements, élaborés par des institutions et organismes internationaux. L'une des plus importantes de ces publications est le rapport Doing Business élaboré annuellement par le Groupe de la Banque mondiale.

Créé en 2003, le rapport Doing Business couvre actuellement 190 économies à travers le monde. Il analyse la réglementation qui s'applique aux petites et moyennes entreprises opérant dans la plus grande ville d'affaires d'une économie donnée et à travers dix ensembles d'indicateurs couvrant les principales étapes du fonctionnement et du cycle de vie d'une entreprise, allant de la création d'entreprise jusqu'à la gestion des difficultés ou de la liquidation.

Toutefois, ledit rapport ne traite pas l'ensemble des thématiques de l'environnement des affaires et des problématiques du secteur privé comme la stabilité des pays sur les plans politique et économique, la solidité du système financier, la proximité d'une économie par rapport aux grands marchés, la qualité des infrastructures, ou encore les aspects liés au foncier et au capital humain.

IMPORTANCE ET INTÉRÊT DU CLASSEMENT DOING BUSINESS

Le rapport Doing Business est d'abord un outil de mesure et de comparaison. Il permet de disposer d'une base d'informations sur une économie donnée et de pouvoir comparer ces informations d'un pays à l'autre, dans le but de montrer les efforts de mise en œuvre des réformes et de modernisation déployés par les différents pays et de les inspirer en continu dans l'identification des mesures d'amélioration possibles à partir des normes et des meilleures pratiques internationales.

En effet, le Doing Business, basé sur l'ensemble des pratiques appliquées dans les 190 économies du monde, offre et propose aux gouvernements intéressés par l'amélioration de leur environnement des affaires une base de normes et de standards juridiques et de bonnes pratiques en matière de simplification des procédures administratives, en vue de faciliter l'acte d'entreprendre et de stimuler la création de richesses et d'emplois par les différents intervenants relevant du secteur privé.

Considéré comme une véritable référence et très souvent cité par les magazines spécialisés ou lors de conférences et séminaires dédiés, le rapport Doing Business accapare les attentions lors de sa publication annuelle. Il permet en effet à des investisseurs de disposer d'informations réelles et de données nécessaires pour pouvoir décider de la destination de leurs investissements, et aux organismes financiers publics ou privés d'évaluer les risques pays en mesurant l'éligibilité à recevoir des financements.

Véritable source de données et d'informations légales, réglementaires et procédurales sur un pays, le Doing Business est également utilisé dans les calculs des indicateurs de plus de 25 autres rapports internationaux comme celui de la compétitivité mondiale, élaboré par le Forum Économique Mondial ou encore celui sur la liberté économique de l'Heritage Fondation. En outre, il constitue une base de travail pour certaines agences de notation à l'instar de Fitch Ratings.

Dans ce sillage, plus de 70 structures de Delivery Unit (PMO) ont été créées dans le monde pour améliorer le classement de leurs pays respectifs dans ce rapport et plus de 3 800 réformes ont été mises en œuvre dans ce sens depuis la première édition du rapport produite en 2003. Cela a créé une sorte d'émulation positive dans le monde pour ce classement qui devient de plus en plus serré et rend l'amélioration du positionnement de plus en plus difficile.

PORTANCE

Parmi les réussites de structures de Delivery Unit les plus marquantes et remarquées dans le monde :

Les Emirats Arabes Unis (EAU) (16e au classement Doing Business 2020 et 1er dans la région MENA) ont réussi à se positionner parmi les meilleurs pays au monde en matière de l'environnement des affaires et de l'attraction des investissements grâce à un engagement au plus haut niveau de l'État et d'un bon leadership dans le développement de l'environnement des affaires. Ce chantier est piloté par l'Autorité Fédérale pour la compétitivité et les statistiques (FCSA) qui a été créée en 2015 avec comme principale mission de développer les performances des EAU dans les domaines de la compétitivité et des statistiques.

Le Rwanda (38e au classement Doing Business 2020 et 2e en Afrique) est considéré comme un exemple de référence en Afrique dans l'amélioration de l'environnement des affaires au vu de l'engagement fort du Président et la machine structurée et efficace de production de réformes à travers le Rwanda Développement Board (RDB). Cette agence créée en 2009 est affiliée à la Présidence de la République avec pour principale mission d'accélérer le développement économique du Rwanda en favorisant la croissance du secteur privé de façon générale.

La Turquie (33e au classement Doing Business 2020) a également réussi à améliorer son positionnement mondial grâce à une mobilisation au plus haut niveau de l'État via le Bureau d'investissement "Investment Office" et particulièrement le Conseil de Coordination pour l'amélioration de l'environnement de l'investissement (YOIKK). Ce dernier, une structure similaire au CNEA en tant que principale plateforme de dialogue public-privé, a été créé en 2001 sous la présidence du vice-président turc et a pour principale mission l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements au niveau national. Le YOIKK organise également des réunions régulières avec des dirigeants d'entreprises internationales et des représentants du secteur privé turc sous la direction du gouvernement sur les thématiques de l'investissement et de l'environnement des affaires.

MODE DE COLLECTE **DES DONNÉES**

Ce sont les auteurs du Doing Business qui déterminent les questions d'intérêt économique et les domaines d'investigation qui feront en aval l'objet du classement des pays. Une équipe d'experts élabore un questionnaire sur la base d'une étude de cas simple et normalisée, articulée autour de l'entreprise et de ses caractéristiques fondamentales comme sa forme juridique, sa taille, la nature de son activité, sa localisation, etc.

Une fois élaboré, ce questionnaire est adressé à plus de 13 000 experts et praticiens intervenant

NNÉES

dans leurs pays et couvrant l'ensemble du champ d'activité entrepreneurial, et plus généralement économique. Ainsi, des avocats, des consultants, des comptables, des architectes, des notaires, des transitaires, des responsables d'entreprises, en plus de certains responsables au sein du secteur public, sont sollicités annuellement pour apporter leurs réponses au questionnaire. Tous ces répondants sont contactés par téléconférences, par messageries, par appels téléphoniques ou encore lors d'entrevues directes. Le but de ces échanges est, entre autres, de s'assurer que les réformes réalisées ou conduites ont été pleinement implémentées et opérationnelles pour qu'elles soient prises en compte dans le rapport et impacter le classement du pays.

Ainsi, les réformes comptabilisées pour l'année sont celles implémentées entre le 2 mai de l'année N-1 et fin avril de l'année N en question. Les textes juridiques et réglementaires retenus devaient avoir été mis en pratique avant fin avril de l'année N.

DOING BUSINESS : UNE ÉVALUATION DU PARCOURS DE L'INVESTISSEUR SUR 10 INDICATEURS

L'élaboration du classement Doing Business se base sur une approche particulière et précise retenant dix ensembles d'indicateurs qui couvrent les principales étapes du fonctionnement et du cycle de vie d'une entreprise. Pour chaque indicateur, la collecte d'informations fait l'objet d'une méthodologie dédiée, qui concerne également l'étude de cas à laquelle elle se rapporte.

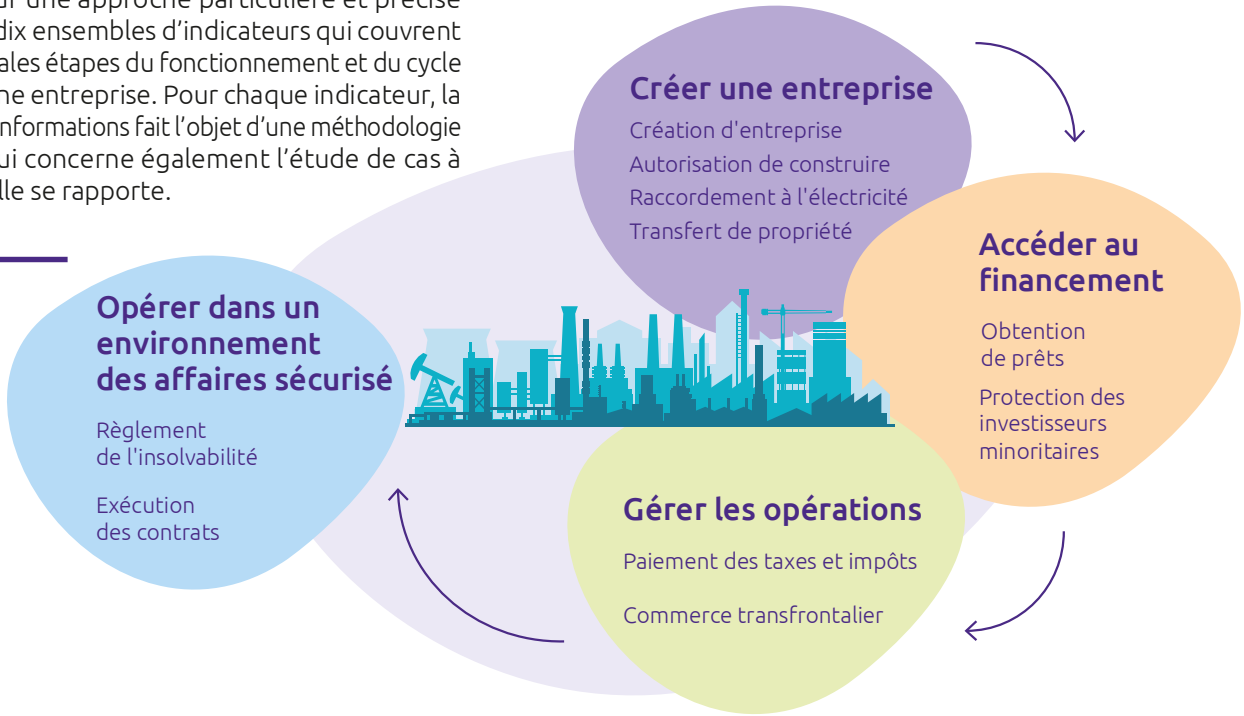

DICATEURS

Les dix ensembles d'indicateurs sont regroupés autour des quatre domaines d'activité suivants :

I – Début d'activité :

- **création :** procédures, délais, coût et capital minimum requis pour créer une entreprise ;
- **choix de l'emplacement du siège et/ou des locaux techniques/usines :** procédures, temps et coûts nécessaires à l'exécution de toutes les formalités pour la construction d'un entrepôt ainsi que les mécanismes de contrôle de la qualité et de la sécurité dans le processus de délivrance des permis de construction ;
- **raccordement à l'électricité :** procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique ainsi que la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et la transparence des tarifs ;
- **transfert de propriété :** procédures, délais et coûts de transfert d'un bien et qualité générale du système foncier en termes de fiabilité d'infrastructure, de transparence et de couverture géographique des systèmes de gestion des terres ainsi que la résolution des litiges fonciers.

II – Accès au financement :

- **obtention de prêts :** réglementations sur les sûretés mobilières et systèmes d'information sur le crédit ;
- **protection des investisseurs minoritaires :** gouvernance d'entreprise et transparence, responsabilisation des acteurs et sauvegarde des droits des actionnaires minoritaires.

III – Gestion des opérations quotidiennes :

- **commerce transfrontalier :** délais et coûts liés au processus logistique des exportations et importations de marchandises ;
- **paiement des impôts et taxes :** paiements, délais et taux total d'imposition nécessaires, en plus des processus de post-dépôt comme les audits fiscaux, les remboursements d'impôt et les recours en matière fiscale.

IV – Environnement des affaires sécurisé :

- **exécution des contrats :** temps et coûts nécessaires pour résoudre un litige commercial ainsi que la qualité des processus judiciaires et de l'infrastructure et des services offerts par les tribunaux ;
- **règlement de l'insolvabilité :** temps, coûts, résultats et taux de recouvrement pour résoudre une insolvabilité commerciale, ainsi que la solidité du cadre juridique régissant l'insolvabilité.

MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ET DE CLASSEMENT

Le classement des pays est effectué selon la méthode des scores appliquée pour les dix ensembles d'indicateurs mentionnés plus haut. Ces scores mesurent la distance de chaque économie par rapport à la meilleure performance observée ou possible sur chacun des indicateurs. La distance totale du score frontière – qui servira à déterminer le classement global des économies – représente la moyenne simple des distances de la frontière (DTF) sur chaque indicateur. 0 représente la plus mauvaise performance et 100 la meilleure.

Le Maroc, par exemple, a un score total de 73,4 pour la distance de la frontière selon le Doing Business 2020, ce qui signifie qu'il se situe à peu près à moins d'un quart de la distance (depuis la

THODOLOGIE

plus mauvaise performance dans le monde) pour atteindre la meilleure performance.

Sur son site (https://francais.doingbusiness.org/), Doing Business explique que *« les données et classements de Doing Business sont mis à jour chaque année et publiés dans le rapport et sur le site internet. Les données reflètent la situation des économies au 1er mai de l'année de la publication. Lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles, les données peuvent être modifiées ».*

FACTEURS CLÉS DE LA SUCCESS STORY MAROCAINE DANS LE DOING BUSINESS

En 10 ans et grâce à la résolution du Maroc d'entreprendre les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires, le Royaume a réalisé une évolution importante dans le classement Doing Business, passant de la 128e place en 2010 à la 53e en 2020, à trois places seulement de son objectif d'intégrer le prestigieux TOP 50 en 2021.

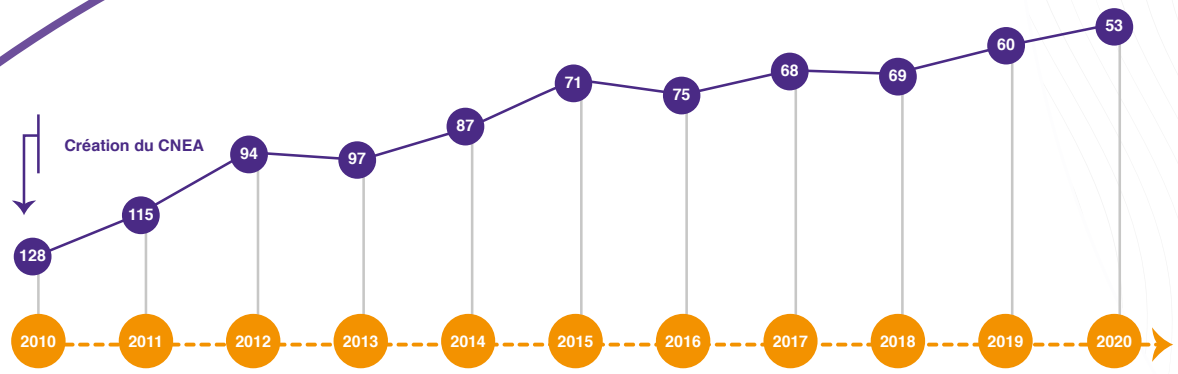

CTEURS

Cette performance a été rendue possible grâce à un processus continu de réformes en matière d'environnement des affaires et décliné à travers plusieurs mesures qui ont conduit à améliorer chacun des indicateurs mesurés par le Doing Business. Cette démarche s'appuie sur une approche collaborative globale pour la réalisation de réformes avec les différentes parties prenantes concernées, sur un suivi des normes, standards et bonnes pratiques internationales, ainsi que sur un dialogue continu avec les experts de la Banque mondiale en charge de ce rapport afin de leur communiquer ces réformes et leur apporter des clarifications si nécessaire.

Dans ce cadre, le secrétariat du CNEA joue ainsi un rôle central dans la conception, la coordination, le suivi et la communication autour des réformes.

Le travail se fait de manière collaborative pour :

- partager les idées et suggestions ;
- identifier les chantiers prioritaires pour le développement du secteur privé ;
- proposer des pistes de solutions et de réformes ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des réformes, toujours en commun et en collaboration étroite avec le secteur privé ;
- élaborer le dossier Maroc communiqué annuellement aux experts de l'unité Doing Business de la Banque mondiale.

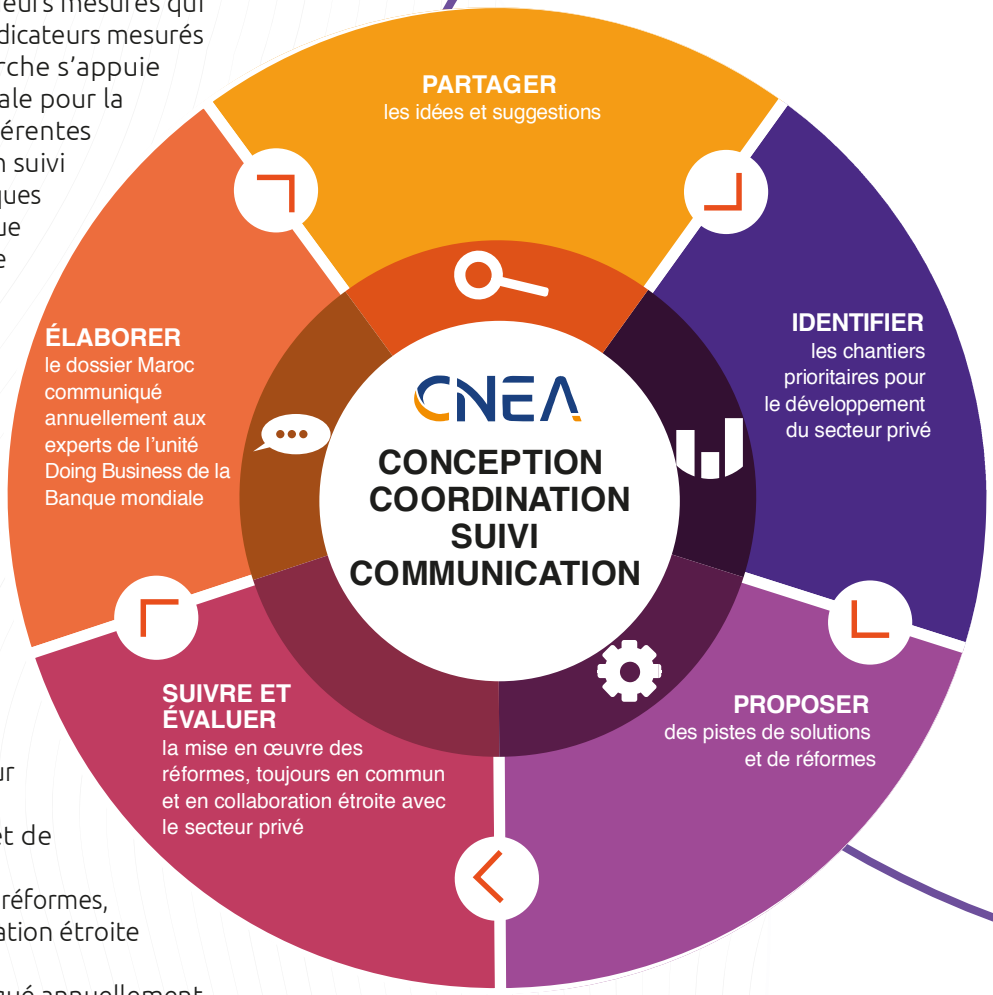

COMPARAIS

Le rapport Doing Business a permis au Maroc de se comparer aux autres pays de ce classement et particulièrement au niveau régional. De ce point de vue, le Maroc affirme son rôle de leader en Afrique du Nord, en plus d'avoir réalisé un bond au niveau de la région MENA de la 12e place en 2010 à la 3e en 2020 et ce, grâce à la régularité de la politique de réforme entreprise par le gouvernement et coordonnée par le secrétariat du CNEA.

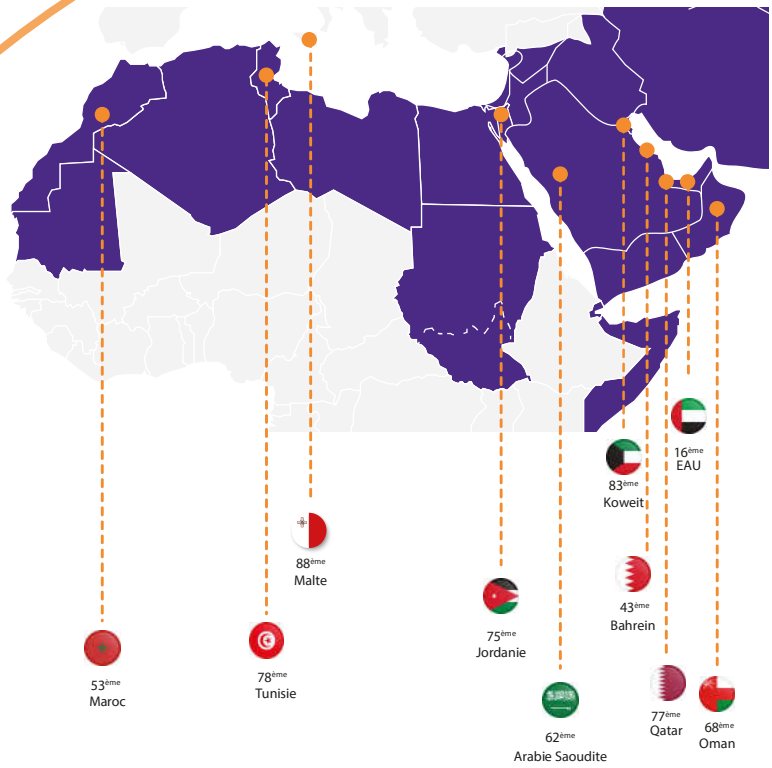

ON

	DOING BUSINESS 2010		DOING BUSINESS 2020		
1	13	ARABIE SAOUDITE	16	EAU	+17
2	20	BAHREÏN	43	BAHREÏN	-23
3	33	EAU	53	MAROC	+75
4	39	QATAR	62	ARABIE SAOUDITE	-49
5	61	KOWEÏT	68	OMAN	-3
6	65	OMAN	75	JORDANIE	+25
7	69	TUNISIE	77	QATAR	-38
	⋮		78	TUNISIE	-9
12	128	MAROC	83	KOWEÏT	-22

COMPARAIS

En Afrique, parmi ses 54 pays, le Maroc est parvenu à progresser de la 14e place en 2010 pour se hisser au 3e rang 10 ans après.

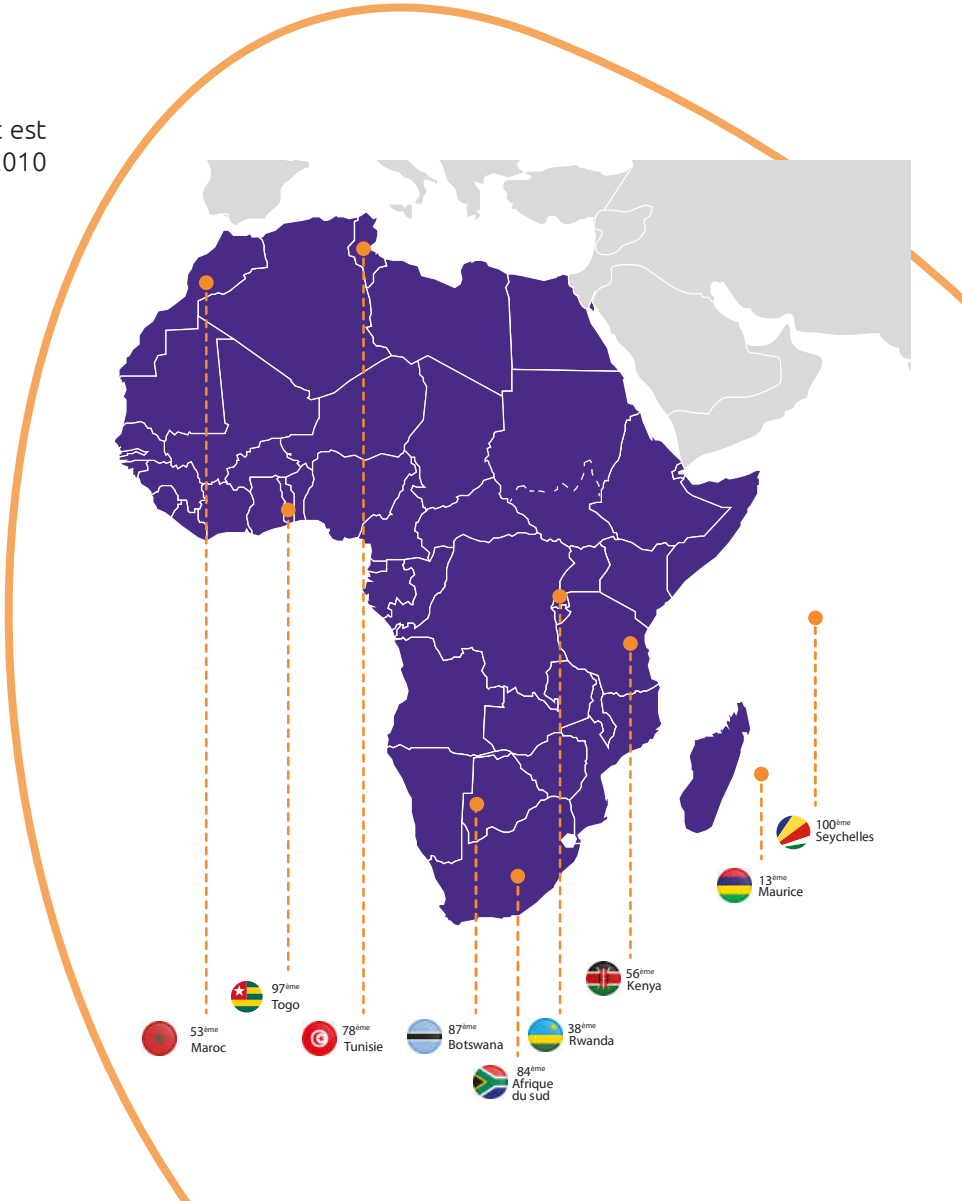

ON

	DOING BUSINESS 2010		DOING BUSINESS 2020		
1	17	MAURICE	13	MAURICE	+4
2	34	AFRIQUE DU SUD	38	RWANDA	+29
3	45	BOTSWANA	53	MAROC	+75
4	66	NAMIBIE	56	KENYA	+39
5	67	RWANDA	78	TUNISIE	-9
6	69	TUNISIE	84	AFRIQUE DU SUD	-50
7	90	ZAMBIE	85	ZAMBIE	+5
	⋮		87	BOTSWANA	-42
14	128	MAROC			

COMPARAIS

Le schéma ci-dessous affiche l'évolution du classement du Maroc dans les dix indicateurs du Doing Business et les progrès réalisés entre 2010 et 2020.

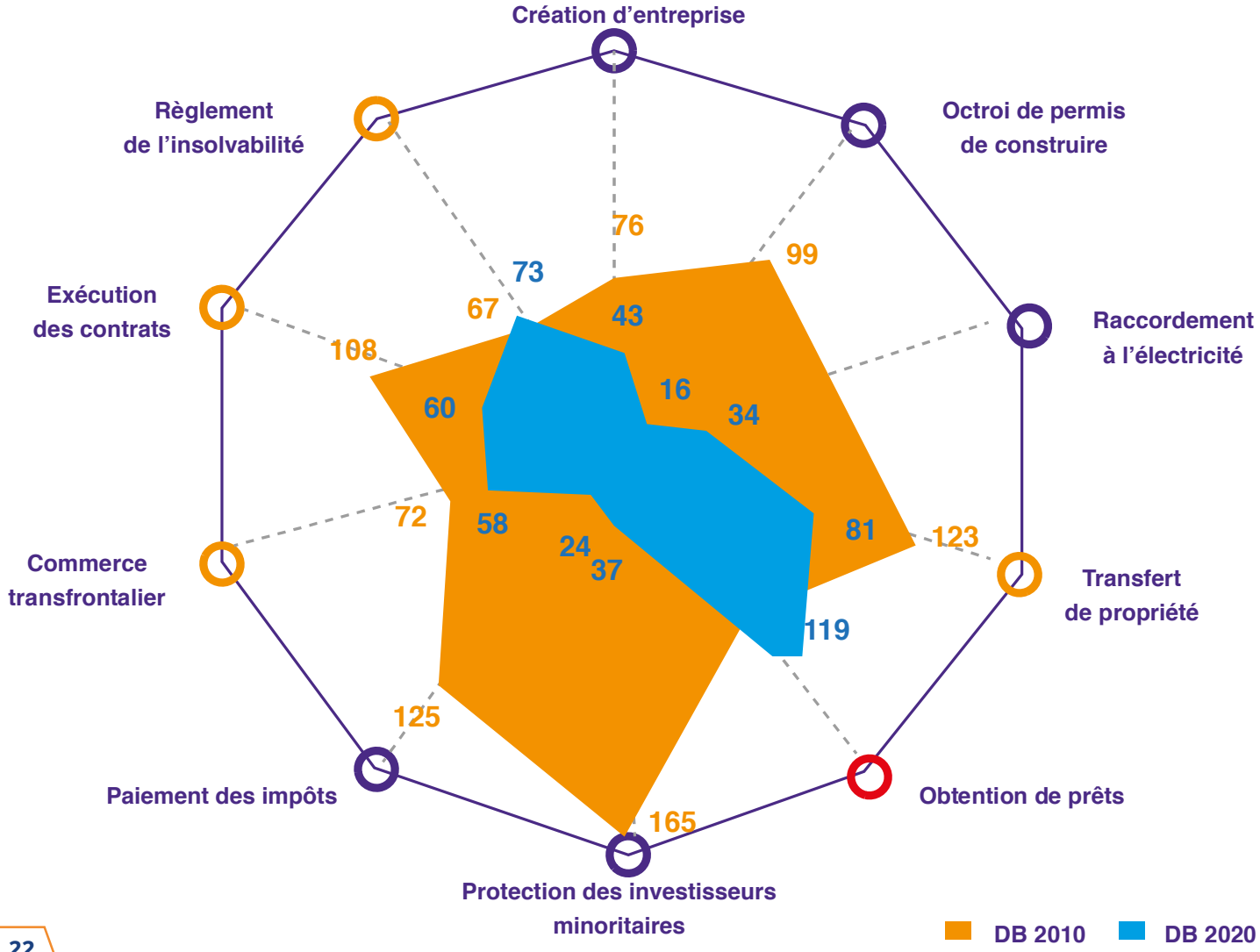

ON

Évolution du classement des dix indicateurs de Doing Business entre 2010 - 2020

1. CRÉATION D'ENTREPRISE

76 | 43 | + 33 ▲

2. OBTENTION DE PERMIS DE CONSTRUIRE

99 | 16 | + 83 ▲

3. RACCORDEMENT À L'ÉLECTRICITÉ

34

4. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

123 | 81 | + 42 ▲

5. OBTENTION DE PRÊTS

87 | 119 | - 32 ▼

6. PROTECTIONS DES INVESTISSEURS MINORITAIRES

165 | 37 | + 128 ▲

7. PAIEMENT DES TAXES ET IMPÔTS

125 | 24 | + 101 ▲

8. COMMERCE TRANSFRONTALIER

72 | 58 | + 14 ▲

9. EXÉCUTION DES CONTRATS

108 | 60 | + 48 ▲

10. RÈGLEMENT DE L'INSOLVABILITÉ

73

PROGRAMME AMBITIEUX POUR LA **RÉALISATION DE L'OBJECTIF TOP 50**

Le gouvernement s'est engagé dans le cadre de son programme à renforcer la compétitivité de l'économie nationale et à poursuivre l'amélioration du climat des affaires, afin de permettre au Maroc d'accéder au cercle des 50 premières économies mondiales dans le classement Doing Business à l'horizon 2021. C'est dans ce sens que le CNEA a élaboré une feuille de route pour atteindre cet objectif ambitieux.

Ce projet baptisé « programme TOP 50 », conçu et coordonné par le secrétariat du CNEA, s'étale sur 3 ans, regroupe un ensemble de projets et de mesures qui s'articulent autour de 5 axes majeurs et couvre les dix indicateurs du cycle de vie de l'entreprise du rapport Doing Business.

Pour sélectionner les projets à réaliser, le secrétariat du CNEA a effectué un diagnostic approfondi des insuffisances du Maroc sur chaque indicateur et un benchmark international des normes et bonnes pratiques. Cette analyse a été réalisée selon une démarche participative, en collaboration avec les parties prenantes concernées.

OGRAMME

Programme Top 50

Portefeuille de projets

10 indicateurs

5 axes

3 tranches

45 projets

	Création d'entreprise	Raccordement à l'électricité	Autorisation de construire	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection investisseurs minoritaires	Commerce transfrontalier	Paiment taxes et impôts	Exécutin des contrats	Règlement de l'insolvabilité
DB19		Projet 3	Projet 8	Projet 13			Projet 23 Projet 24 Projet 25		Projet 32 Projet 33 Projet 34	Projet 35
DB20	Projet 1 Projet 2	Projet 4 Projet 5 Projet 6	Projet 9 Projet 10	Projet 14 Projet 15 Projet 16	Projet 18 Projet 19 Projet 20	Projet21 Projet 22	Projet 26 Projet 27	Projet 29 Projet 30 Projet 31		
DB21		Projet 7	Projet 11 Projet 12	Projet 17			Projet 28			

Guichet Unique | Simplification | Dématérialisation | Amélioration du cadre juridique | Transparence | Projet en cours de réalisation

Notes : Les projets non encadrés en rouge sont à valider par les parties prenantes, la simplification inclut la réduction de procéduren du délai et du coût entre autre, certains projets sont fusionnés.

Facilitation des projets

Coordination | Arbitrage | Capacités | Communication | Suivi de l'avancement | Conduite du changement

Suivi Doing Business

Dossier Maroc | Études terrain et Sensibilisation | Corrections | Communication Doing Business | Analyse | Évaluation

En parallèle, et afin de s'assurer de la bonne gestion de ces chantiers d'amélioration, le CNEA a diffusé un guide de management des projets auprès de ses partenaires, qui a permis d'harmoniser les méthodes de travail et de doter les chefs de projets de modèles et outils de gestion simples basés sur les standards internationaux en la matière.

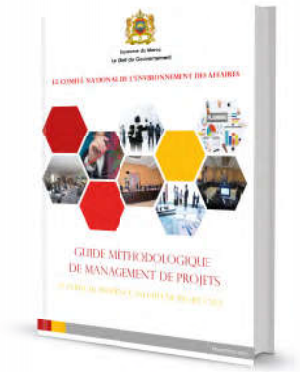

Conception et coordination du Programme Top 50

Le CNEA s'est également doté d'une plateforme électronique collaborative de gestion de projets, baptisée « Business-Delivery », qui permet une meilleure coordination et une gestion méthodique et harmonisée des projets en termes de planification, de suivi et d'arbitrage.

Et afin de s'assurer que les professionnels et les entreprises soient informés des nouvelles réformes mises en œuvre, des capsules vidéo sont diffusées et des séminaires de sensibilisation et de vulgarisation sont organisés dans l'ensemble des régions du Royaume.

Par ailleurs, le secrétariat du CNEA maintient des relations régulières d'information avec les équipes de la Banque mondiale, à travers des visioconférences, afin de les tenir informées sur les réformes introduites au Maroc et leur impact sur les entreprises. En outre, chaque année, le secrétariat du CNEA adresse un dossier comprenant l'ensemble des actions entreprises au Maroc en matière d'environnement des affaires, et principalement les réformes engagées.

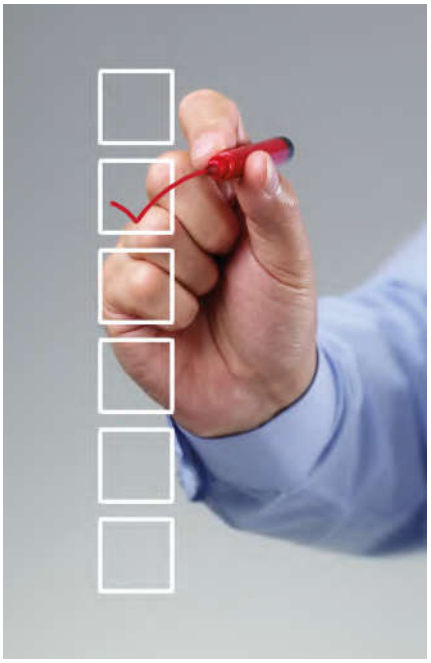

Les deux premières années de mise en œuvre du « Programme TOP 50 », correspondant aux deux premières tranches (2018 et 2019), ont connu la réalisation et l'implémentation de plusieurs réformes et mesures d'amélioration. Celles qui ont été retenues par la Banque mondiale concernent la quasi-totalité des indicateurs couverts par le Doing Business. Ainsi, le Royaume a pu réaliser un saut qualitatif de 16 places pour se hisser à la 53e place en 2019, se positionnant 3e de la région MENA et 3e en Afrique.

Processus de mise en œuvre du Programme TOP50

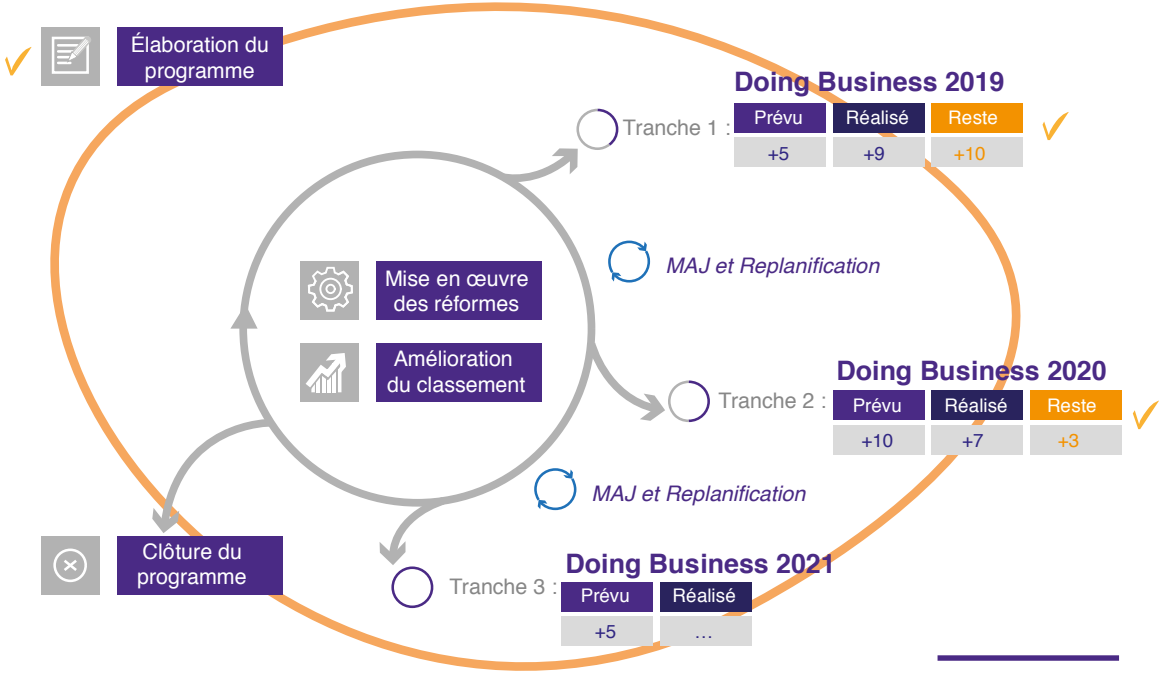

10 ANS, UNE TRENTAINE DE RÉFORMES RÉALISÉES

Le Maroc a pu réaliser ce progrès de 75 places sur une durée de dix années grâce à plus d'une trentaine de réformes adoptées par le gouvernement dans le cadre des travaux du CNEA et comptabilisées par le Doing Business. Ces réformes sont axées sur l'amélioration du cadre juridique et réglementaire des affaires, la simplification et la digitalisation d'un ensemble de procédures administratives liées au cycle de vie de l'entreprise, ainsi que la création de plateformes électroniques et de guichets uniques.

Pour 5 indicateurs parmi les 10 affichés par le classement DB, le Maroc se situe dans le **Top 45**, c'est le cas des indicateurs suivants :

- obtention du permis de construire : Top **20** ;
- paiement des taxes et impôts : Top **25** ;
- raccordement à l'électricité : Top **35** ;
- protection des investisseurs minoritaires : Top **40** ;
- création d'entreprise : Top **45**.

FORMES

Grâce à l'ensemble des réformes entreprises, le Maroc a pu réaliser sur la décennie 2010-2020 des sauts et des progrès inédits et exemplaires à l'échelle mondiale et régionale ; c'est le cas de la protection des investisseurs minoritaires (**+128** places gagnées), le paiement des taxes et impôts (**+101**) et l'obtention du permis de construire (**+83**).

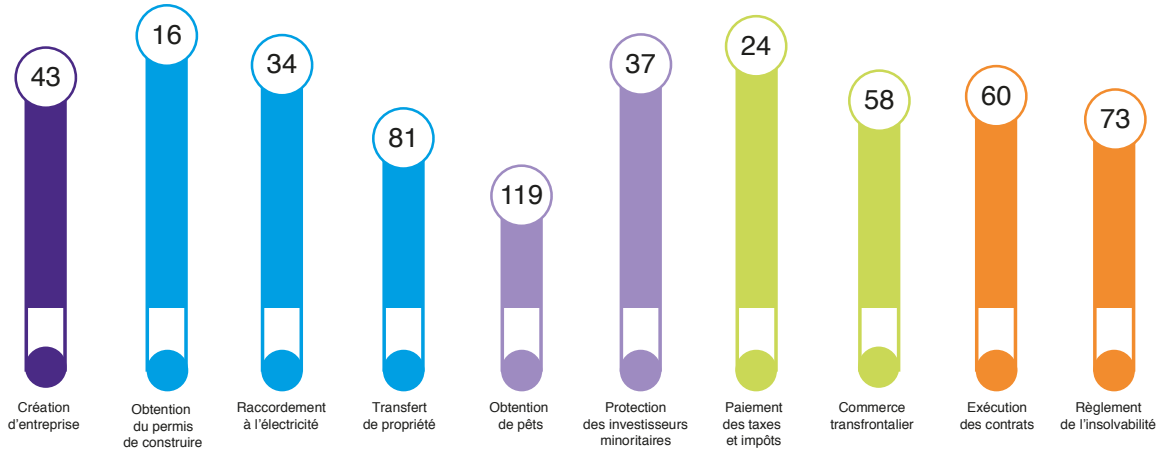

Score (sur 100) du Maroc par indicateur

Source : Doing Business, Groupe Banque Mondiale

Pour davantage de précision sur ces indicateurs, ci-après un descriptif de ce qui est mesuré, l'évolution du classement du Maroc et les principales réformes entreprises et leur impact sur l'entreprise marocaine, ainsi que les perspectives d'amélioration :

LA CRÉATION D'ENTREPRISE

43e RANG
(33 PLACES GAGNÉES ENTRE 2010 ET 2020).

Le rapport Doing Business recense toutes les procédures officiellement exigées ou couramment effectuées, ainsi que les délais et le coût auxquels un entrepreneur fait face lors de la création et la gestion d'une entreprise industrielle ou commerciale, y compris le versement du capital minimum demandé. Il s'agit de toutes les procédures que les entrepreneurs doivent suivre, notamment l'obtention de l'ensemble des licences et des permis nécessaires et l'accomplissement auprès des autorités concernées de toute formalité requise pour l'entreprise et ses employés, y compris les notifications, vérifications ou inscriptions.

Après l'examen des lois, des réglementations et des informations accessibles au public sur la création d'entreprises, une liste détaillée des procédures, des délais, et des coûts nécessaires pour accomplir chaque procédure dans des conditions normales, et le versement du capital minimum requis, est établie. Les données sont par la suite vérifiées et complétées auprès des avocats spécialistes de la création de sociétés, des notaires et des représentants des administrations.

D'autres informations concernant l'ordre des procédures à accomplir et la possibilité de le faire simultanément sont également recueillies. Le rapport Doing Business part du principe que toutes les informations nécessaires doivent être facilement accessibles.

a. Évolution de l'indicateur :
sur les dix dernières années, le Maroc a enregistré une progression de 33 places pour occuper le 43e rang parmi 190 pays. Le meilleur classement du Maroc sur cette période a été réalisé l'année dernière en s'établissant à la 34e place.

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC SUR L'INDICATEUR CRÉATION D'ENTREPRISE 2010-2020

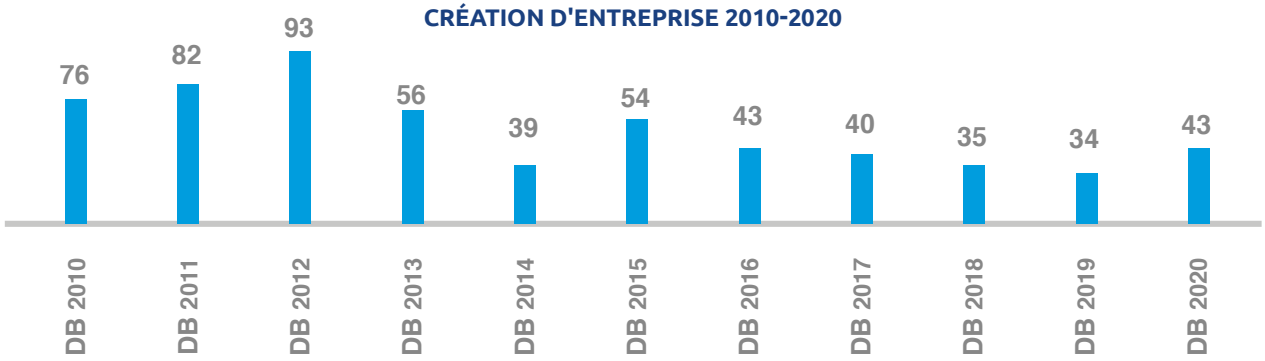

MONDE

AFRIQUE

MENA

b. Principales réformes :
- dématérialisation du certificat négatif ;
- suppression de l'obligation de déposer la déclaration au ministère chargé de l'Emploi au cours de la création ;
- suppression de l'obligation de capital minimum pour créer une entreprise ;
- suppression de l'apposition de timbres physiques avec l'utilisation du Système Intégré de Taxation ;
- exonération des droits d'enregistrement et de timbre.

c. Impact des réformes :
- réduction des frais de création d'entreprises ;
- accélération du temps de création d'entreprises (7 jours environ), dans la perspective de mettre en place la création en ligne.

d. Réformes en cours ou à venir :
- mise en œuvre du projet de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique. Son implémentation et opérationnalisation permettront au Maroc de se hisser parmi les pays du Top 20 dans le classement relatif à cet indicateur.

L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

16e RANG
(83 PLACES GAGNÉES ENTRE 2010 ET 2020).

Le rapport Doing Business enregistre toutes les procédures, le temps et les coûts qui sont nécessaires à la construction d'un entrepôt commercial par une entreprise du bâtiment. De plus, avec l'indice qualité contrôle de la construction, Doing Business évalue aussi la qualité de la réglementation en matière de construction, l'efficacité du contrôle de qualité et des mécanismes de sécurité, les régimes de responsabilité et d'assurance pour les vices cachés, et les exigences de certification professionnelle. Les informations sont recueillies par le biais d'un questionnaire administré à des experts en construction, notamment des architectes, des ingénieurs en génie civil, des avocats spécialisés dans la construction, des entreprises de construction, des prestataires de services d'utilité publique et des fonctionnaires chargés de la réglementation de la construction.

a. Évolution de l'indicateur :
sur les dix dernières années, le Maroc a réalisé un bond de 83 places au classement dans l'indicateur pour se hisser au 16e rang mondial. Le royaume figure ainsi au Top 20 depuis quatre ans grâce en particulier à l'opérationnalisation du guichet unique d'urbanisme.

Cela a été permis grâce à la possibilité d'accomplir la démarche d'obtention du permis en 58 jours en moyenne, suivant 12 procédures, contre 19 procédures en 2009 (édition 2010 du rapport), et ce pour un montant estimé à 3,3 % de la valeur de l'entrepôt, contre 263,7 % du revenu par habitant en 2009.

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC SUR L'INDICATEUR OBTENTION DE PERMIS DE CONSTRUIRE 2010-2020

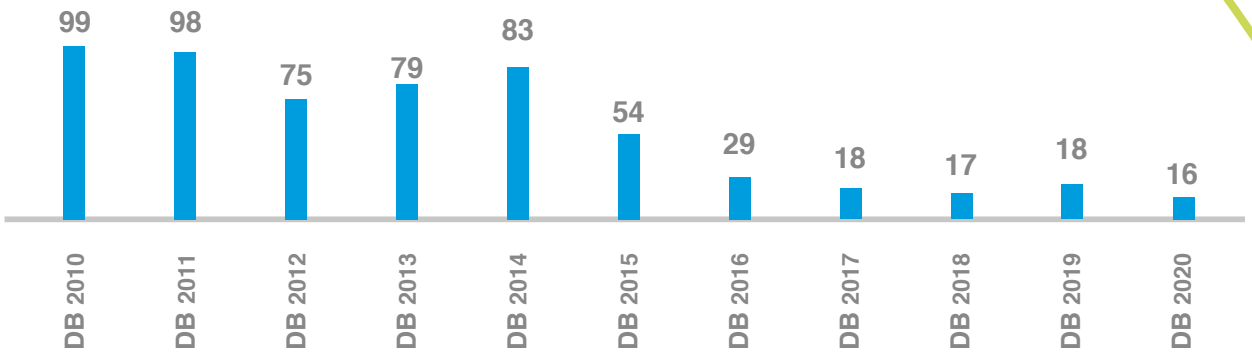

MONDE

AFRIQUE

MENA

b. Principales réformes :

- réforme globale et approfondie du système de délivrance des autorisations d'urbanisme à travers l'adoption en 2013 du nouveau Règlement Général de Construction (RGC) fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations de construire ;
- création d'une plateforme électronique pour la délivrance des autorisations de construire, Rokhas.ma ;
- mise en place d'une plateforme électronique « CASAURBA 2.0 » de gestion et de délivrance des autorisations de construire au niveau de la ville de Casablanca.

c. Impact des réformes :

- amélioration de la transparence des relations entre le pétitionnaire et les administrations concernées, et réduction du nombre des documents demandés ;
- réduction du nombre des intervenants dans la délivrance de l'autorisation de construire ;
- simplification des démarches administratives et réduction des délais de délivrance de l'autorisation de construire.

d. Réformes en cours ou à venir :

- amélioration continue du guichet unique électronique et généralisation de l'expérience réussie de « CASAURBA ».

LE RACCORDEMENT À L'ÉLECTRICITÉ

34e RANG

(73 PLACES GAGNÉES ENTRE 2012 ET 2020).

Introduit à partir de l'édition 2012 du rapport Doing Business, l'indicateur « Raccordement à l'électricité » recense toutes les procédures qu'une entreprise doit accomplir afin d'obtenir un raccordement permanent au réseau électrique et l'alimentation d'un entrepôt standardisé, en plus des délais et coûts y associés. Ces procédures comprennent les demandes déposées auprès des sociétés de distribution de l'électricité ainsi que les contrats passés avec celles-ci, toutes les inspections et les autorisations à solliciter auprès des sociétés d'électricité ou d'autres organismes ainsi que les travaux de raccordement et de mise en service.

Cet indicateur intègre également la fiabilité de l'approvisionnement et la transparence de l'indice des tarifs de même que le prix de l'électricité.

Les données sont recueillies auprès des acteurs du marché tels que la société de distribution de l'électricité, le régulateur ainsi que les professionnels indépendants comme les ingénieurs électriciens, les entreprises indépendantes d'électricité et les sociétés de construction.

a. Évolution de l'indicateur :
le classement du Maroc a enregistré une forte progression de 73 places par rapport à l'édition de 2012 sur cet indicateur en passant de la 107e à la 34e place en 2020.

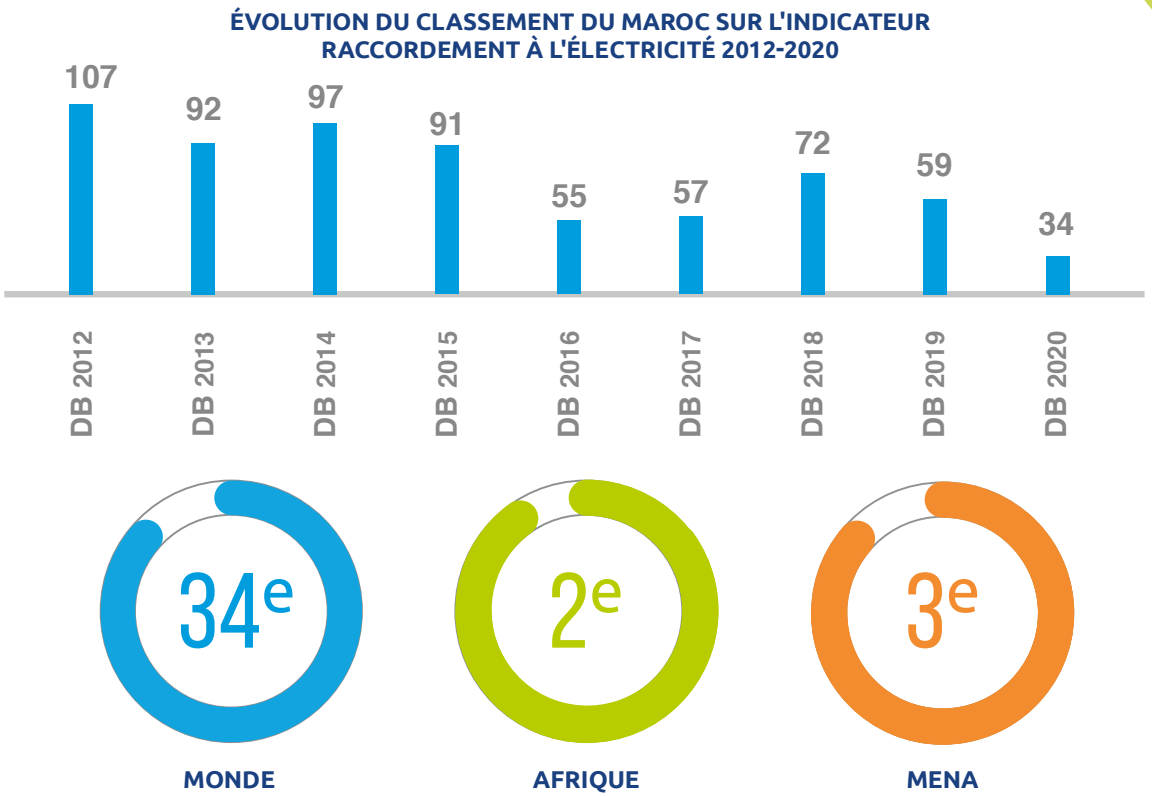

b. Principales réformes :

- amélioration des prestations de services rendues aux entreprises en termes de délais de traitement des dossiers pour le raccordement au réseau électrique ;
- facilitation du processus de raccordement au réseau électrique à Casablanca à travers le lancement d'une plateforme électronique, baptisée « e-Raccordement », pour le dépôt et le suivi des demandes de raccordement en moyenne tension ;
- développement de l'utilisation des postes de transformation préfabriqués.

c. Impact des réformes :

- facilitation et dématérialisation du processus de demande et de traitement des dossiers de raccordement à l'électricité ayant permis la réduction du nombre de procédures à 4 et du délai nécessaire à 31 jours seulement contre 71 jours en 2011 ;
- renforcement de la transparence des coûts de raccordement et des tarifs ;
- amélioration de la fiabilité de l'approvisionnement en électricité grâce notamment au déploiement de systèmes d'information de suivi et de gestion géographique en temps réel, et à une maintenance et modernisation régulières des équipements.

d. Réformes en cours ou à venir :

- l'amélioration continue du processus de raccordement au réseau électrique pour les entreprises, notamment au niveau de la ville de Casablanca, compte tenu des mesures de simplification et de dématérialisation engagées par la Lydec pour permettre la gestion complète du cycle de raccordement et d'abonnement via la plateforme électronique « E-Raccordement ».

LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

81e RANG

(42 PLACES GAGNÉES ENTRE 2010 ET 2020).

Le rapport Doing Business enregistre toutes les procédures, les délais et les coûts nécessaires pour qu'une société à responsabilité limitée (l'acheteur) puisse acquérir la propriété d'une autre société à responsabilité limitée (le vendeur) et transférer le titre de propriété en son nom, et puisse ensuite utiliser la propriété comme garantie pour souscrire de nouveaux emprunts afin de développer l'entreprise. Si nécessaire, celle-ci pourra revendre la propriété à une autre entreprise. Doing Business mesure aussi la qualité du système de l'administration foncière dans chaque économie, à travers cinq dimensions : la fiabilité des infrastructures, la transparence de l'information, la couverture géographique, la résolution des litiges fonciers et l'égalité d'accès aux droits de propriété.

a. Évolution de l'indicateur :
sur les dix dernières années, le Maroc a réalisé un bond de 42 places au classement dans l'indicateur pour se hisser au 81e rang mondial. Le meilleur classement du Maroc sur cette période a été réalisé l'année dernière en s'établissant à la 68e place.

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC SUR L'INDICATEUR TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ 2010-2020

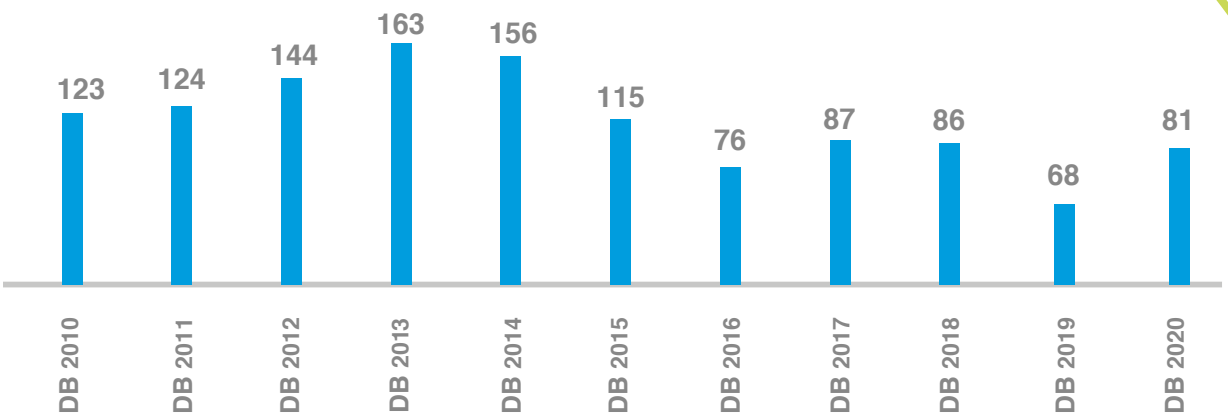

MONDE

AFRIQUE

MENA

b. Principales réformes :

- simplification de la procédure de transfert de propriété avec réduction des délais ;
- dématérialisation de l'échange des données entre la TGR, la DGI et la Commune Urbaine de Casablanca, pour la délivrance de l'attestation de paiement des impôts et taxes grevant l'immeuble, ce qui a permis la consécration de la notion du guichet unique pour la délivrance de l'attestation ;
- dématérialisation d'un grand nombre de services, dont le certificat de propriété, l'enregistrement des actes de vente, la copie du registre de commerce, documents désormais accessibles en ligne.

c. Impact des réformes :

- réduction du délai de transfert de propriété, de 60 jours en moyenne en 2013 à 20 jours actuellement ;
- réduction du délai pour l'enregistrement des actes de vente, passant de 30 jours en 2013 en moyenne à 48 heures aujourd'hui ;
- amélioration de la transparence entre les pétitionnaires, personnes physiques et morales, et les administrations concernées ;
- amélioration du système d'information relatif à la gestion des cartes cadastrales ;
- amélioration des services administratifs liés au transfert de propriété.

d. Réformes en cours ou à venir :

- mise en place, à travers le projet Tawtik.ma, piloté par le Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc, d'une plateforme électronique d'échange des données entre les notaires et les différentes administrations en relation avec la profession du notariat (DGI, TGR, ANCFCC…), en vue d'une dématérialisation totale du processus lié au transfert de propriété ;
- inscription en ligne des actes de vente dans le registre foncier au niveau de l'ANCFCC ;
- dématérialisation de l'obtention du quitus fiscal.

L'OBTENTION DE PRÊTS

119e RANG
(32 PLACES PERDUES ENTRE 2010 ET 2020).

Cet indicateur évalue la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs dans le cadre des transactions garanties de créances ainsi que le partage des informations sur le crédit au moyen d'un ensemble d'indices. La première série de ces indices étudie si certaines mesures facilitant les prêts existent au sein des lois applicables sur le nantissement et la faillite. La seconde série mesure la couverture, l'étendue et l'accessibilité des informations sur le crédit disponible par les agences d'évaluation du crédit, tels que les bureaux de crédit ou les registres de crédit.
Les données sont recueillies par le biais d'un questionnaire administré à des juristes spécialisés dans la finance. Elles sont par ailleurs vérifiées à travers l'analyse des lois et réglementations, et autres sources d'information publiques concernant les lois sur le gage, le nantissement et la faillite.

a. Évolution de l'indicateur :
sur les dix dernières années, le Maroc a enregistré une série de régressions au classement de cet indicateur en passant de la 87e place en 2010 à la 119e place en 2020, soit un recul de 32 places.
En matière de couverture, d'étendue et d'accessibilité des informations sur le crédit, le Royaume est précurseur sur l'indice de divulgation des informations sur le crédit. Néanmoins, l'indice de la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs qui concerne essentiellement le système des sûretés mobilières pénalise le classement du Maroc sur cet indicateur et ne cesse de niveler vers le bas le classement global du pays dans le rapport Doing Business.

Cependant, une amélioration de cet indicateur est attendue dans les prochaines éditions du rapport grâce à l'adoption de la loi sur les sûretés mobilières au Maroc ainsi que la mise en place du registre national électronique des sûretés mobilières.

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC SUR L'INDICATEUR OBTENTION DE PRÊTS 2010-2020

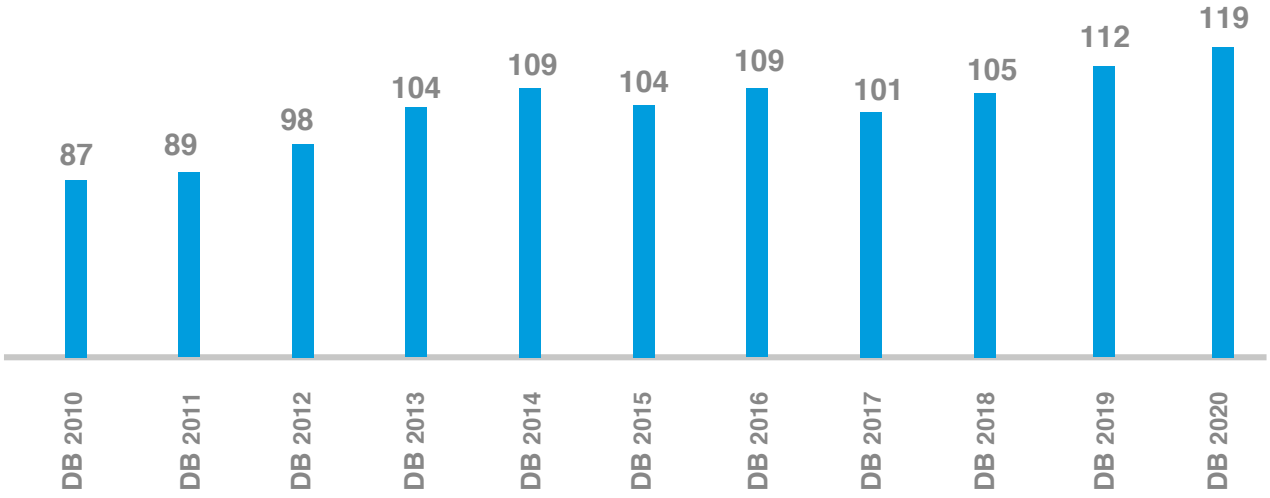

MONDE

AFRIQUE

MENA

b. Principales réformes comptabilisées :

- en 2016, le crédit bureau a développé des scores à valeur ajoutée pour permettre aux banques et institutions financières d'évaluer la solvabilité des emprunteurs, ce qui avait permis au Maroc d'enregistrer une progression de 8 places à l'édition DB 2017.

c. Réformes récemment réalisées

- l'adoption en avril 2019 de la loi n° 21-18 visant la réforme du système des sûretés mobilières ;
- la mise en place du registre national électronique des sûretés mobilières dont le lancement a eu lieu en mars 2020.

Ces réformes devraient faciliter aux entrepreneurs l'accès au financement.

LA PROTECTION DES INVESTISSEURS MINORITAIRES

37e RANG

(128 PLACES GAGNÉES ENTRE 2010 ET 2020).

Cet indicateur évalue le niveau de protection des investisseurs minoritaires en cas de conflits d'intérêts par un ensemble d'indices, les droits des actionnaires dans la gouvernance d'entreprise ainsi que la transparence de la gestion des entreprises.
Les données proviennent d'un questionnaire soumis à des avocats d'affaires et des juristes d'entreprises et sont basées sur la réglementation des valeurs mobilières, du droit des sociétés, des règles de procédure civile et de preuve.

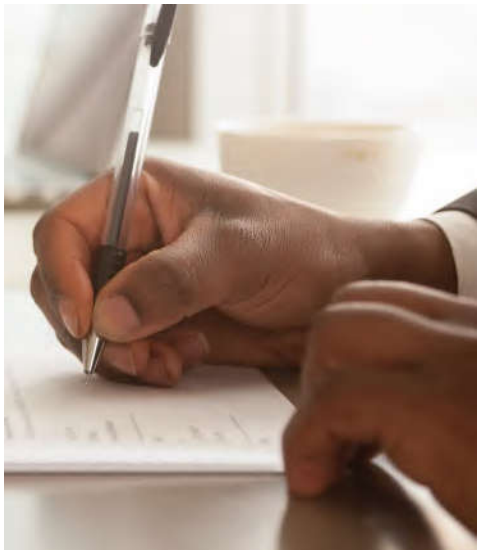

a. Évolution de l'indicateur :
sur les dix dernières années, le Maroc a réalisé une progression importante de 128 places grâce aux réformes des lois sur les sociétés anonymes et sur les sociétés à responsabilité limitée.

b. Principales réformes :
réformes introduites au niveau de la loi relative aux sociétés anonymes (Loi n°78-12 et loi n° 20-19) et de la loi sur les sociétés à responsabilité limitée (loi n° 21-19).

c. Impact des réformes :
- ces réformes ont permis de faciliter et de simplifier davantage les procédures de constitution et de fonctionnement des sociétés anonymes, d'améliorer la transparence dans la gestion des sociétés, d'élargir le rôle des actionnaires dans les principales transactions, d'obliger la nomination des administrateurs

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC SUR L'INDICATEUR PROTECTION DES INVESTISSEURS MINORITAIRES 2010-2020

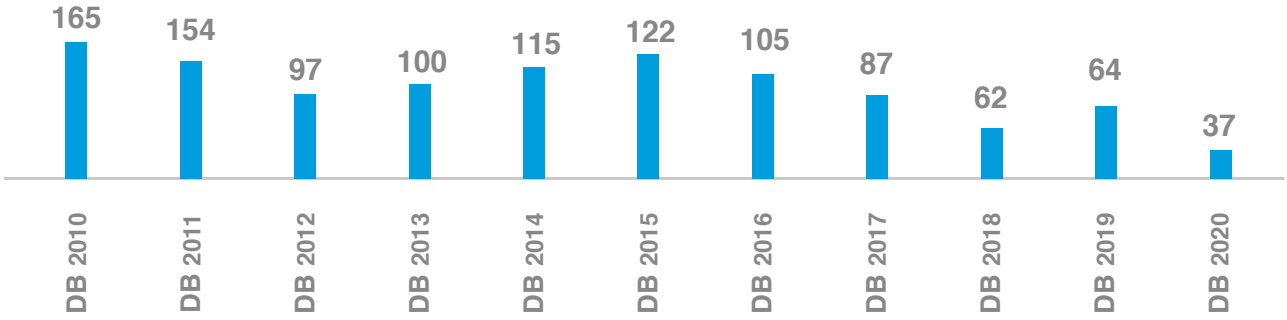

MONDE

AFRIQUE

MENA

indépendants dans les organes de gouvernance des sociétés faisant appel public à l'épargne, de renforcer la transparence sur l'emploi des administrateurs dans d'autres sociétés et de faciliter la convocation d'assemblées générales.

d. Réformes en cours ou à venir :

- afin de pérenniser les acquis enregistrés du classement au niveau de l'indicateur protection des investisseurs minoritaires et améliorer son classement, le Maroc est appelé à s'inspirer davantage des bonnes pratiques internationales en la matière afin d'introduire d'éventuels amendements relatifs à deux principales thématiques : (i) l'amélioration de la structure de gouvernance des entreprises et (ii) la prévention des conflits d'intérêts dans la gestion des entreprises et la responsabilité des dirigeants.

LE PAIEMENT DES IMPÔTS ET TAXES

24e RANG

(101 PLACES GAGNÉES ENTRE 2010 ET 2020).

Doing Business prend en compte toutes les taxes et impôts, y compris les cotisations obligatoires qu'une entreprise de taille moyenne doit payer ou qui lui sont retenues chaque année, ainsi que les démarches administratives nécessaires pour leur paiement et le respect des procédures de post-déclaration d'impôts. Les taxes, impôts et cotisations recensés comprennent notamment : l'impôt sur les bénéfices des sociétés, les cotisations sociales et les charges patronales payées par l'employeur, l'impôt foncier, les droits de mutation, l'impôt sur les dividendes, l'impôt sur les plus-values de capitaux, la taxe sur les transactions financières, la taxe d'enlèvement des ordures, les taxes sur les véhicules à moteur et les taxes routières et les petits impôts, taxes ou frais éventuels.

a. Évolution de l'indicateur :
sur les dix dernières années, le Maroc a réalisé un saut de 101 places au classement dans l'indicateur pour se hisser au 24e rang mondial. Le Maroc reste classé ainsi au Top 30 durant ces trois dernières années grâce en particulier à la simplification des procédures de télédéclaration et télépaiement des taxes et impôts.

b. Principales réformes :
- généralisation du système de télédéclaration et de télépaiement de l'IS, l'IR et de la TVA ;
- création de la plateforme « DAMANCOM » pour la déclaration des salariés et le paiement des charges sociales ;
- institution d'un barème progressif en matière d'impôt sur les sociétés ;
- simplification des procédures de télédéclaration et télépaiement de l'IS et de la TVA, et des cotisations sociales à travers la mise en place du système EDI (Échange de données informatisé).

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC SUR L'INDICATEUR PAIEMENT DES IMPÔTS ET TAXES 2010-2020

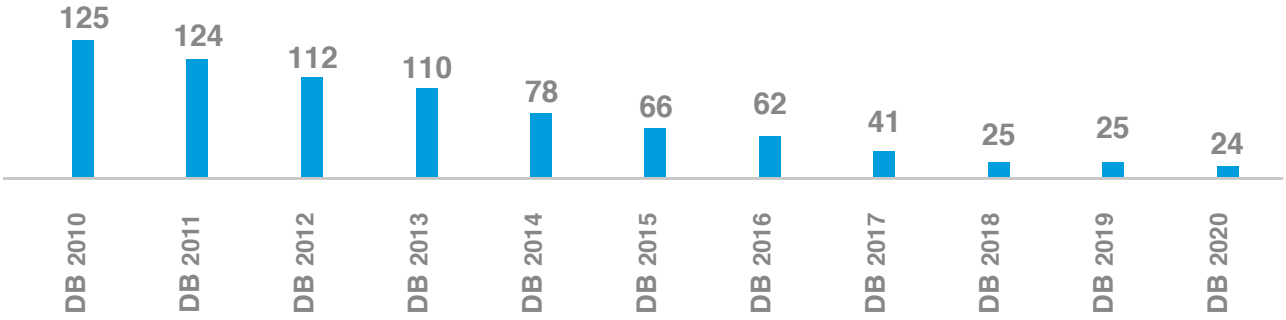

MONDE

AFRIQUE

MENA

c. Impact des réformes :

- simplification et accélération des procédures fiscales ;
- amélioration du service aux contribuables ;
- réduction du taux d'imposition de l'IS pour les entreprises, en particulier les PME et les TPE.

d. Réformes en cours ou à venir

- réduction du taux intermédiaire du barème progressif d'IS de 20 % à 17,5 %, pour les sociétés qui réalisent des bénéfices situés dans la tranche du bénéfice allant de 300 001 à 1 000 000 de dirhams.

LE COMMERCE TRANSFRONTALIER

58e RANG
(14 PLACES GAGNÉES ENTRE 2010 ET 2020).

Doing Business répertorie les délais et les coûts liés au processus logistique des exportations et importations de marchandises. Doing Business mesure les délais et les coûts (hors les droits de douane) associés à trois catégories de procédures : le respect des exigences en matière de documentation, le respect des procédures de commerce transfrontalier et le transport intérieur, qui font partie du processus global d'exportation ou d'importation d'une cargaison de marchandises.

a. Évolution de l'indicateur :
sur les dix dernières années, le Maroc a réalisé une progression de 14 places au classement dans l'indicateur pour occuper le 58e rang mondial. Par rapport à l'édition 2016 du rapport, date à laquelle la méthodologie de calcul de l'indicateur a été complètement révisée, impactant négativement le classement du Maroc qui a marqué un recul exceptionnel et injuste de plus de 70 places (du 31e dans l'édition 2015 au 102e rang dans l'édition 2016), d'importants efforts de corrections des données et de réformes de simplification et de dématérialisation ont été menées par les différentes administrations impliquées dans le processus d'import/Export. Ces efforts ont permis au Maroc de rétablir son classement et d'enregistrer un saut important de 44 places depuis l'édition de 2016, passant du 102e au 58e rang parmi 190 pays.

b. Principales réformes :
- la mise en place d'un système d'analyse des risques par la Douane et la suppression d'un certain nombre de documents aussi bien à l'import qu'à l'export ;
- la mise en place du guichet unique électronique PortNet dans l'objectif de dématérialiser graduellement les différentes procédures liées aux opérations d'import/export ;
- la dématérialisation totale du titre d'importation en 2015 et de la procédure de contrôle du Ministère de l'Industrie ;

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC SUR L'INDICATEUR COMMERCE TRANSFRONTALIER 2010-2020

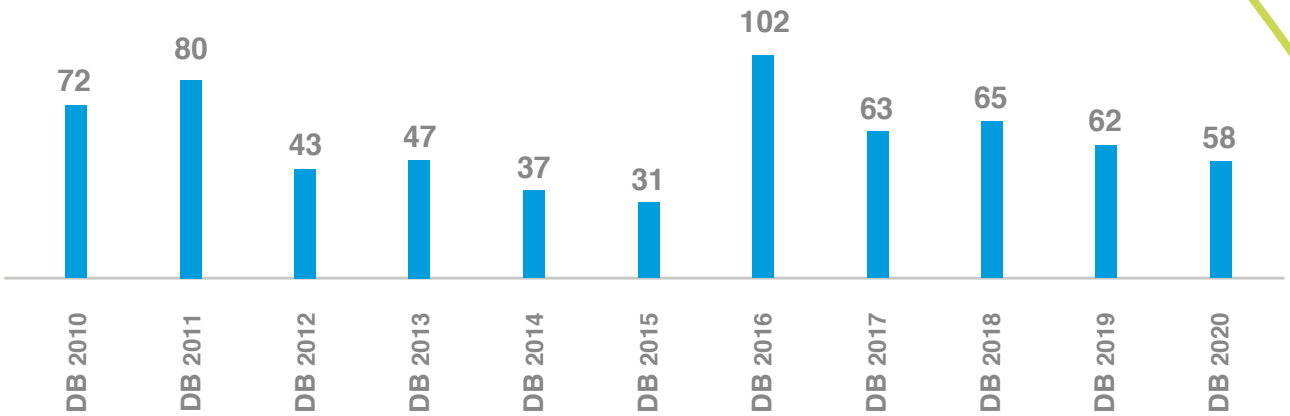

MONDE

AFRIQUE

MENA

- la mise en place du paiement électronique des redevances portuaires au niveau de Tanger Med ;
- la dématérialisation du circuit de dédouanement à l'échelle nationale et l'allongement des heures de fonctionnement des MEAD, ce qui a permis d'améliorer les délais de traitement des opérations et de renforcer la transparence.

c. Impact des réformes sur l'entreprise :

les efforts de simplification et de dématérialisation des procédures d'import et d'export ont fortement contribué à la réduction du volume de documents requis pour les opérations d'import-export, ainsi que des délais et des coûts durant ces dernières années.

En effet, les délais nécessaires pour accomplir les procédures à l'export et à l'import ont été réduits respectivement à 6 heures (76 heures en 2015) et à 57 heures (152 heures). De même, le délai associé à la compilation de la documentation exigée à l'import a été réduit à 26 heures (74 heures en 2015), celui à l'export est à 26 heures, sans changement par rapport à 2015.

S'agissant des coûts, ceux associés à la compilation de la documentation à l'export ont connu une baisse pour ainsi atteindre 67 $ US. Ceux relatifs à l'import n'ont pas subi de changement en s'établissant à 116 $ US. En revanche, ceux afférents à l'accomplissement des procédures d'export et d'import ont été diminués respectivement à 156 $ US (247 $ US en 2015) et 228 $ US (746 $ US en 2015).

d. Réformes en cours ou à venir

- dématérialisation du certificat d'origine et du Bon à Délivrer.

L'EXÉCUTION DES CONTRATS

60e RANG
(48 PLACES GAGNÉES ENTRE 2010 ET 2020).

Doing Business mesure le temps, le coût pour la résolution d'un litige commercial par un tribunal de première instance ainsi que l'indice relatif à la qualité des procédures judiciaires qui évalue si chaque économie a adopté une série de bonnes pratiques qui favorisent la qualité et l'efficacité du système judiciaire. Les données sont recueillies par l'étude des codes de procédure civile et autres règlements des tribunaux ainsi que par des questionnaires complétés par des avocats et des juges locaux.

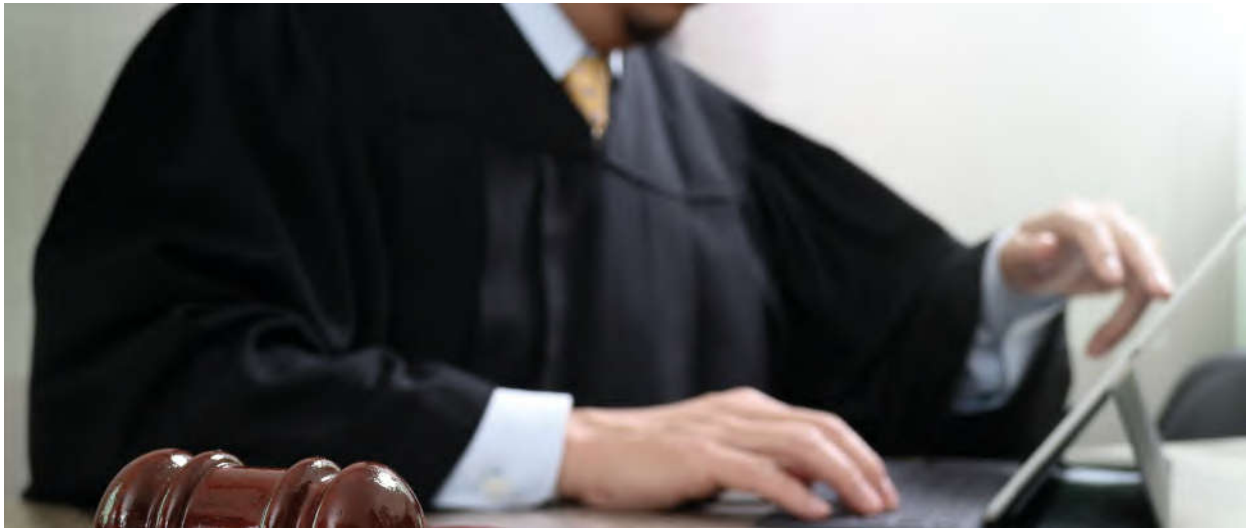

a. Évolution de l'indicateur :
sur les dix dernières années, le Maroc a pu améliorer son classement de 48 places en passant de la 108e à la 60e place parmi 190 pays.

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC SUR L'INDICATEUR EXÉCUTION DES CONTRATS 2010-2020

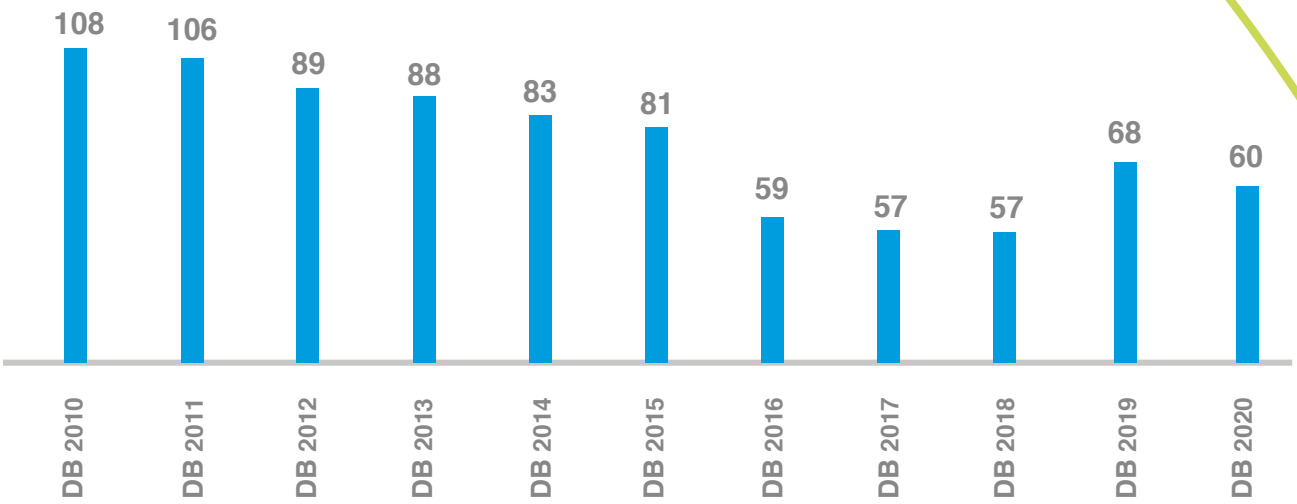

MONDE

AFRIQUE

MENA

b. Principales réformes :

- modernisation et transformation numérique des tribunaux ;
- mise en place et amélioration du système de gestion électronique des procès au niveau du tribunal de commerce de Casablanca.

c. Impact des réformes :

- accès électronique aux documents ;
- obtention de documents par les ayants droit auprès des tribunaux grâce à la signature électronique ;
- publication en ligne des jugements prononcés par les différents tribunaux.

d. Réformes en cours ou à venir :

généralisation accélérée de l'opérationnalisation des réformes implémentées par le Ministère de la Justice : mise en ligne d'une plateforme d'échange électronique avec les avocats et la réalisation d'un portail de publication des jugements.

LE RÈGLEMENT DE L'INSOLVABILITÉ DE L'ENTREPRISE

73e RANG

Doing Business étudie les délais, le coût et le résultat des procédures d'insolvabilité pour les entreprises nationales, et la solidité du cadre juridique applicable aux procédures de liquidation et de redressement judiciaires. Les données pour les indicateurs sur le règlement de l'insolvabilité sont obtenues à partir des réponses aux enquêtes fournies par des avocats et des administrateurs judiciaires locaux, et vérifiées au moyen d'une étude des lois et réglementations en vigueur, ainsi que des informations publiques concernant les procédures d'insolvabilité.

a. Évolution de l'indicateur :
durant les dix dernières années, le classement du Maroc a d'abord connu une série de régressions au classement sur l'indicateur « Règlement de l'insolvabilité » en passant de la 67e place en 2010 à la 134e place en 2018, avant d'enregistrer une importante progression de 61 places sur les deux dernières années grâce à la mise en œuvre de la réforme du Livre V du Code de Commerce sur les entreprises en difficulté.

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC SUR L'INDICATEUR RÈGLEMENT DE L'INSOLVABILITÉ 2010-2020

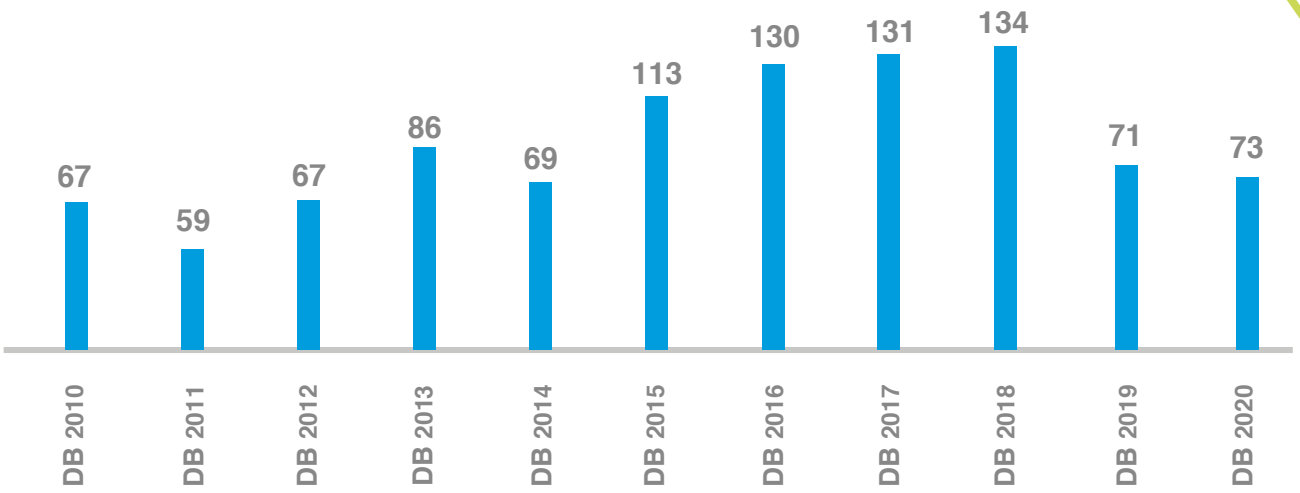

MONDE

AFRIQUE

MENA

b. Principales réformes :

- réforme du Livre V du Code de Commerce consacré aux entreprises en difficulté.

c. Impact des réformes :

- amélioration des mécanismes de détection précoce des difficultés des entreprises ;
- protection des droits des salariés ;
- renforcement du rôle des créanciers dans les procédures, à travers la création d'un groupement des créanciers.

d. Réformes en cours ou à venir :

- élaboration et adoption du décret relatif au syndic et celui relatif à la dématérialisation.

QUELLES NOUVEAUTÉS POUR LE RAPPORT DOING BUSINESS 2021 ?

Depuis son lancement en 2003, le rapport Doing Business a subi plusieurs changements méthodologiques dans l'objectif de remédier à certaines insuffisances, de hisser les normes et d'introduire des indices qualitatifs des prestations. Le nombre d'indicateurs a également évolué en passant de 5 à 10 cette année, avec la perspective d'un élargissement à de nouveaux indicateurs dans le futur.

Plusieurs nouveautés et évolutions vont marquer le classement Doing Business à partir de l'édition 2021 du rapport :

- l'éventuelle introduction d'un nouvel indicateur de classement, se rapportant à la « passation des marchés publics ». Cet indicateur mesurera les procédures et le temps nécessaires pour remporter un marché public, conformément à une étude de cas standardisée ; il évaluera également la conformité de la réglementation avec les bonnes pratiques internationales en termes de transparence, concurrence, responsabilité et management des risques ;
- mise à jour de plusieurs métriques utilisées dans le calcul des scores des indicateurs afin de mieux refléter les meilleures pratiques réglementaires adoptées par les économies les plus performantes au cours des cinq dernières années. Ces pratiques définiront la nouvelle norme à suivre pour les autres économies ;
- élargissement de l'étude à la seconde plus grande ville d'affaires pour les pays de plus de 100 millions d'habitants, et à la troisième et la quatrième pour les économies dépassant 300 millions d'habitants.

QUID DU CAS DU MAROC ?

Comme à l'accoutumée, le Royaume poursuit sa politique de réforme et arrive à introduire au moins trois grandes réformes annuellement en sus des améliorations procédurales. Pour le prochain rapport 2021, le gouvernement est résolu à atteindre son objectif d'intégrer le TOP 50, c'est-à-dire à réaliser une avancée d'au moins trois places. Pour cela, une série de mesures a été mise en œuvre, et sera soumise aux experts du Doing Business. Ces mesures sont résumées dans le récapitulatif suivant :

Adoption de la loi n°21-18 sur les sûretés mobilières et mise en service du RNESM

Obtention de prêts

Opérationnalisation des plateformes électroniques améliorant l'efficacité du système judiciaire

Exécution des contrats

Dématérialisation de la procédure de transfert de propriété via la plateforme Tawtik.ma

Transfert de propriété

Simplification et dématérialisation des procédures administratives

À signaler à cet égard que la loi sur les sûretés mobilières est une réforme de taille et porteuse de plusieurs enseignements en termes d'approche et de démarche de réforme et de travail collaboratif entre les parties concernées. Elle a donné lieu à un texte innovant avec une déclinaison règlementaire via un décret d'application et une plateforme opérationnelle sous la forme d'un registre national électronique des sûretés.
Le coup d'envoi et l'opérationnalisation effective de ce registre central ont été donnés en séance officielle par le Chef du gouvernement en mars 2020.

AU-DELA DU
DOING BUSINESS

Au-delà de cette dynamique engagée pour l'amélioration du classement du Maroc dans le rapport Doing Business, le secrétariat du CNEA prépare la mise en place d'une politique nationale à moyen terme pour l'amélioration du climat des affaires, basée sur une identification approfondie des principales contraintes au développement du secteur privé marocain, et qui sera accompagnée d'une gouvernance adaptée pour un meilleur suivi et une implémentation efficace des projets identifiés.
L'élaboration de cette politique constitue une réponse aux orientations de Sa Majesté le Roi contenues dans la lettre adressée aux participants à la 2e Conférence internationale sur la justice de Marrakech le 21 octobre 2019, qui a souligné la nécessité d'établir une vision stratégique centrée sur la mise en place d'un environnement favorable à l'investissement, par l'adoption d'un système juridique moderne, cohérent, intégré dans lequel l'entreprise constitue un levier essentiel du développement socio-économique.

En plus de cette politique pluriannuelle, le secrétariat du CNEA, capitalisant sur une décennie de réflexion et de réformes, a développé divers outils visant à renforcer l'écoute du secteur privé, la veille internationale, le management collaboratif des projets, l'affichage des textes de lois en rapport avec le monde des affaires (en anglais) et des procédures et démarches des porteurs de projets, ainsi que l'évaluation de la performance des réformes et mesures engagées. Il s'agit des plateformes suivantes :

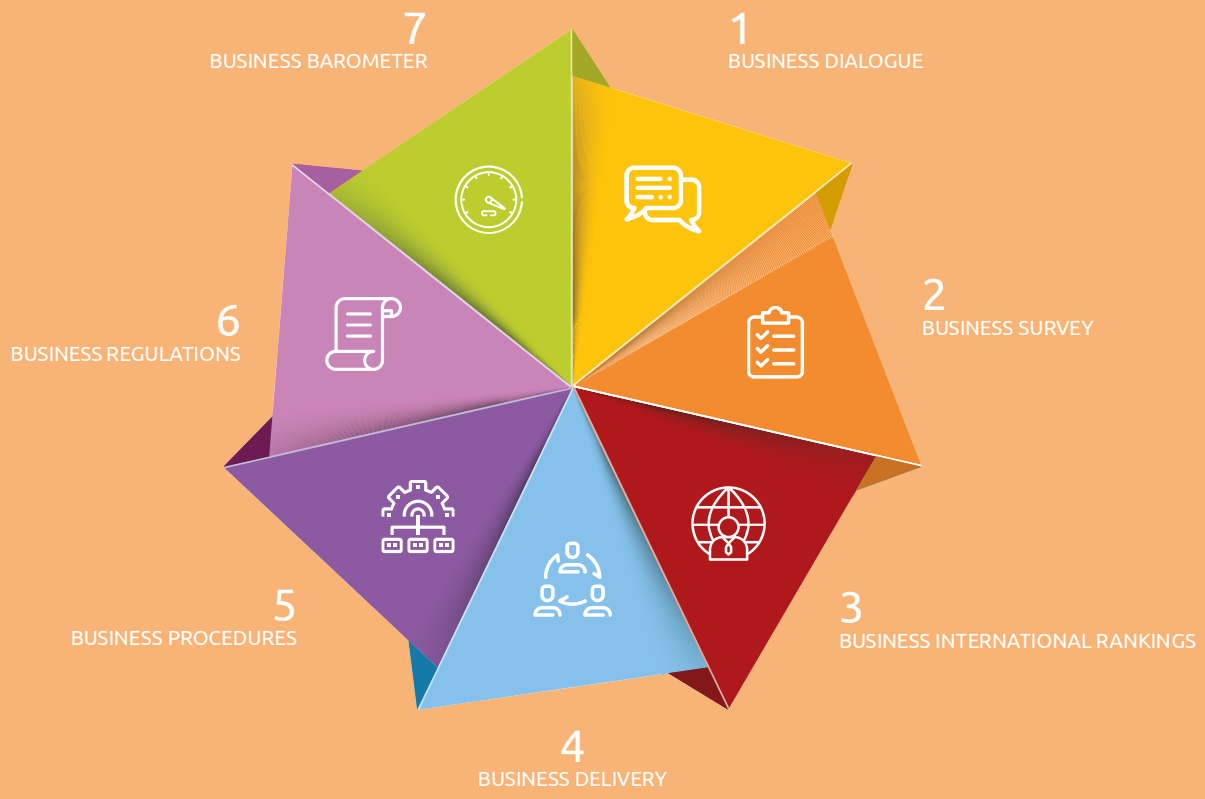

Ces outils digitalisés seront exploités par l'ensemble de l'écosystème du CNEA et mis à la disposition des partenaires pour s'en servir dans leur gestion quotidienne, dans le cadre du partage de connaissances auquel croit le CNEA.

www.cnea.ma

CNEA

اللجنة الوطنية لمناخ الأعمال

ⵓⴳⵎⵓⵏ ⵏⵏⵓⵜⵓⵏ ⵏ ⵓⵙⵉⵍⵓⵏ ⵏ ⵜⵓⵙⵙⵓⵏ

COMITÉ NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

MAI 2020

Secrétariat du CNEA

Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane
Hay Riad - Rabat - Royaume du Maroc

+212 5 37 21 38 38 +212 5 37 73 35 01